

Suivi des résolutions du Comité régional : relever les défis liés à la mise en œuvre des résolutions de longue date

Objectifs de l'événement

Le 16 octobre 2025, un événement parallèle sera organisé pour relever les défis liés à la mise en œuvre des résolutions du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, en particulier celles qui ont dépassé la durée habituelle de six ans et les trois cycles d'établissement de rapports.

Les objectifs de l'événement sont les suivants :

- **Mettre en évidence les progrès réalisés** : attirer l'attention sur les efforts déployés par le Secrétariat pour établir des rapports réguliers et les avancées dans la mise en œuvre des résolutions.
- **Renforcer la responsabilisation** : évaluer l'efficacité des mécanismes de responsabilisation actuels et identifier les domaines à améliorer.
- **Identifier les défis** : favoriser une discussion franche sur les causes profondes des retards et des lacunes dans la mise en œuvre.
- **Promouvoir la collaboration** : encourager l'apprentissage entre les pays et renforcer la coopération régionale pour améliorer la mise en œuvre.
- **Encourager les actions** : créer une dynamique en faveur d'un engagement renouvelé pour le suivi des résolutions et l'établissement de rapports.

Comme il n'est pas prévu que cet événement parallèle aboutisse à une nouvelle résolution ou décision, les recommandations suivantes seront mises en avant :

- **Poursuivre l'engagement** en faveur d'un suivi et d'une mise en œuvre efficaces des résolutions en cours.
- **Encourager les États Membres** à intégrer les résolutions du Comité régional dans leurs systèmes nationaux de planification sanitaire et d'établissement de rapports.

Contexte

Les résolutions du Comité régional comptent parmi les outils les plus puissants dont disposent les États Membres pour définir les priorités régionales. Malheureusement, elles sont parfois rédigées de manière vague et trop ambitieuse, ce qui rend leur mise en œuvre difficile et entraîne une absence de suivi ou de clarté quant à leurs progrès.

Le Comité régional a constamment souligné l'importance d'une gouvernance et d'une responsabilisation efficaces dans le cadre de la politique de santé régionale. Entre 2000 et 2017, il a adopté de nombreuses résolutions visant à relever des défis de santé publique urgents. Afin de garantir que ces résolutions

demeurent pertinentes et efficaces, deux examens approfondis ont été menés pour évaluer l'état d'avancement de leur mise en œuvre et déterminer celles qui doivent rester actives et celles qui devraient être déclarées caduques.

Ces examens ont été guidés par une méthodologie structurée et reflétaient un engagement plus large vis-à-vis des actions suivantes :

- Le renforcement de l'efficacité et de la réactivité des travaux du Comité ;
- La promotion de la transparence et de la responsabilisation dans la prise de décision ; et
- Le fait de veiller à ce que les États Membres et le Secrétariat soient alignés dans leurs efforts de mise en œuvre.

Malgré ces efforts, des défis importants subsistent eu égard à la mise en œuvre des résolutions, en particulier celles qui restent en vigueur au-delà de la durée habituelle de six ans. Ces défis comprennent le suivi national limité, les contraintes liées aux ressources et les mécanismes de suivi faibles.

Défis à relever dans la Région

La Région de la Méditerranée orientale est confrontée à un ensemble unique de défis qui entravent la mise en œuvre intégrale des résolutions de longue date, notamment :

- l'instabilité politique et les conflits dans plusieurs États Membres, qui affectent la continuité et la hiérarchisation des priorités ;
- la capacité institutionnelle limitée pour assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions et l'établissement de rapports ;
- l'intégration insuffisante des résolutions du Comité régional dans les stratégies et plans de santé nationaux ;
- le manque d'outils normalisés pour le suivi et l'évaluation dans les pays ; et
- l'engagement insuffisant des parties prenantes aux niveaux national et infranational.

Cet événement parallèle servira de plateforme pour mettre en commun leurs données d'expériences, les enseignements tirés et les pratiques novatrices des États Membres et du Secrétariat afin de surmonter ces obstacles.

Résultats escomptés

- Identification claire des problèmes systémiques et opérationnels affectant la mise en œuvre des résolutions
- Compilation de recommandations concrètes pour améliorer les mécanismes de suivi nationaux et régionaux
- Renforcement des cadres de responsabilisation, y compris les éventuelles mises à jour des outils de suivi et des délais d'établissement de rapports
- Amélioration de la sensibilisation et de l'appropriation par les États Membres en ce qui concerne leur rôle dans la préservation de l'impact des résolutions du Comité régional

Projet d'ordre du jour de l'événement

Heure	Point de l'ordre du jour	Responsable/orateur principal
15 h 30-15 h 35	Discours d'ouverture Accueil et présentation des objectifs de la session	<i>Dr Adham Ismail</i> Directeur, Gestion des programmes
15 h 35-15 h 45	Présentation générale Aperçu des examens des résolutions et état d'avancement actuel de leur mise en œuvre	<i>M^{me} Samah Abdelaziz</i> Fonctionnaire technique, Organes directeurs
15 h 45-15 h 55	Table ronde Présentation par les responsables techniques de l'OMS des défis, de la responsabilisation et de la collaboration	<i>Équipes techniques de l'OMS</i>
15 h 55-16 h 13	Questions-réponses interactives Réflexions des États Membres et suggestions des participants	<i>M^{me} Samah Abdelaziz</i> Fonctionnaire technique, Organes directeurs
16 h 13-16 h 15	Résumé et recommandations Principaux points à retenir et prochaines étapes	<i>Dr Adham Ismail</i> Directeur, Gestion des programmes

Documents de référence du Comité régional

- [EM/RC60/INF.DOC.8](#) : Examen de la mise en œuvre des résolutions du Comité régional 2000-2011 [Rapport au Comité régional].
- [EM/RC70/14-Rev.2](#) : Le point sur l'état des résolutions adoptées par le Comité régional pendant la période 2000-2017, et recommandations relatives à leur extinction et aux exigences en matière d'établissement de rapports [Rapport au Comité régional].
- Résolution [EM/RC70/R.6](#) : Le point sur l'état des résolutions adoptées par le Comité régional pendant la période 2000-2017, et recommandations liées à leur extinction et aux exigences en matière d'établissement de rapports.